

## Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ?

En 2015, d'après l'enquête Emploi, 43 % des personnes reconnues handicapées sont actives en France : 35 % en emploi et 8 % au chômage. Elles ont trois fois moins de chances d'être en emploi que les personnes non handicapées ayant les mêmes caractéristiques, et deux fois plus de chances d'être au chômage.

Quand les personnes reconnues handicapées travaillent, elles occupent plus souvent un emploi d'ouvrier non qualifié et moins souvent de cadre. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et sont plus souvent en situation de sous-emploi. 18 % de celles qui sont au chômage déclarent avoir perdu leur travail à la suite d'une rupture de contrat pour maladie ou invalidité. Elles sont aussi plus nombreuses que les autres à évoquer un licenciement autre qu'économique.

Leurs périodes de chômage sont plus longues. La part des personnes handicapées en recherche d'emploi depuis au moins un an atteint 63 % (contre 45 % pour l'ensemble des chômeurs). Cette ancienneté dans le chômage dépasse même 3 ans pour près de 28 % d'entre elles (contre 14 %).

Si l'on considère plus globalement les personnes « en situation de handicap », qui ont une reconnaissance de handicap ou se déclarent limitées depuis au moins 6 mois dans leurs activités par un problème de santé, l'accès à l'emploi apparaît également difficile, mais moins que pour les seules personnes reconnues handicapées.

En 2015, selon l'enquête Emploi (encadré 1), près de 2,7 millions de personnes de 15 à 64 ans déclarent bénéficier de la reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (encadré 2). Si l'on considère, de manière plus générale, les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap et celles déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou de caractère durable les limitant depuis au moins 6 mois dans leurs activités quotidiennes, 5,7 millions de personnes sont « en situation de handicap (1) ».

Cette étude analyse la place des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. De nombreux travaux sur le sujet, quantitatifs ou qualitatifs, en France et à l'étranger, mettent en exergue les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour accéder à l'emploi. Les questions posées depuis 2013 dans le module santé de l'enquête Emploi permettent de donner une vision d'ensemble de la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes handicapées. Ces données complètent les résultats d'autres enquêtes portant sur le handicap et la dépendance et les sources administratives traitant de champs

spécifiques du chômage ou de l'emploi des personnes handicapées. Quel est l'accès à l'emploi des personnes reconnues handicapées et plus largement des personnes en situation de handicap ? Quelle est l'incidence du handicap sur le fait d'être en emploi ou d'être au chômage, indépendamment des caractéristiques spécifiques des personnes handicapées ? Comment peut-on analyser la forte inactivité des personnes handicapées ?

### Un accès difficile à l'emploi pour les travailleurs handicapés

En 2015, 43 % des personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont actives, c'est-à-dire en emploi ou au chômage au sens du Bureau interna-

(1) Dans cette étude, sont étudiées la population bénéficiant d'une reconnaissance administrative qui regroupe les personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » et la population en situation de handicap, qui ajoute aux individus présentant le critère administratif ceux qui déclarent à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

tional du travail (BIT) (2). Le taux d'activité est de 53 % pour la population plus large des personnes en situation de handicap mais reste cependant très inférieur à celui de la population des 15-64 ans, qui atteint 72 % (tableau 1). L'écart entre le taux d'activité des personnes handicapées et celui de l'ensemble de la population s'observe à toutes les classes d'âge ; il est toutefois faible chez les plus jeunes (15-24 ans).

Les personnes handicapées sont moins souvent en emploi que l'ensemble de la population. En 2015, 35 % des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative et 45 % des personnes en situation de handicap travaillent, contre 64 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans. Ce faible taux d'emploi est en partie lié à la composition de la population handicapée. Celle-ci est plus âgée que l'ensemble de la population. Plus d'une personne sur deux déclarant avoir une reconnaissance administrative ou être en situation de handicap a 50 ans ou plus, contre moins d'un tiers de la population générale. Or, les personnes âgées de 50 ans ou plus sont de façon générale moins souvent en emploi. De même, la population handicapée est moins diplômée, ce qui rend plus difficile son accès à l'emploi.

Cependant, même lorsqu'on tient compte des caractéristiques individuelles des personnes handicapées (comme l'âge et le diplôme), avoir une reconnaissance administrative de handicap diminue, « toutes choses égales par ailleurs », de plus de 3 fois la probabilité d'être en emploi relativement à ne pas l'être (tableau 2). Être une personne en situation de handicap, sans bénéficier d'une reconnaissance administrative diminue également de 1,7 fois la chance d'être en emploi.

**Tableau 1**  
Taux d'emploi, de chômage et d'activité des personnes handicapées en 2015

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Taux d'activité *</b>			
<b>Ensemble</b> .....	<b>43</b>	<b>53</b>	<b>72</b>
<b>Âge</b>			
De 15 à 24 ans .....	25	33	35
De 25 à 39 ans .....	59	70	87
De 40 à 49 ans .....	55	66	89
De 50 à 64 ans .....	36	44	66
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	44	55	76
Femmes.....	42	51	68
<b>Taux d'emploi **</b>			
<b>Ensemble</b> .....	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>64</b>
<b>Âge</b>			
De 15 à 24 ans .....	17	22	26
De 25 à 39 ans .....	48	58	77
De 40 à 49 ans .....	45	57	82
De 50 à 64 ans .....	29	38	61
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	35	46	67
Femmes.....	35	44	61
<b>Taux de chômage ***</b>			
<b>Ensemble</b> .....	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Âge</b>			
De 15 à 24 ans .....	30	34	26
De 25 à 39 ans .....	19	17	11
De 40 à 49 ans .....	17	14	8
De 50 à 64 ans .....	18	13	7
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	20	17	11
Femmes.....	17	13	10
<b>Total (milliers)</b> .....	<b>2 665</b>	<b>5 702</b>	<b>40 558</b>

\* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population de la classe d'âge considérée.

\*\* Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population de la classe d'âge considérée.

\*\*\* Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs de la classe d'âge considérée (actifs occupés et chômeurs).

Champ : population âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

### Encadré 1 - L'enquête Emploi de l'Insee et le module « Santé »

Le module « Santé » est posé en première et dernière interrogation à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus. Le champ de la population étudiée ici est restreint aux personnes de 15 à 64 ans révolus au 31 décembre, vivant en France entière, dans un ménage ordinaire (c'est-à-dire hors celles résidant en collectivités).

Un module de quatre questions sur la santé a été intégré à l'enquête Emploi depuis 2013. Les trois premières questions, qui interrogent sur la santé et le handicap perçus, correspondent au mini-module européen préconisé par Eurostat pour l'ensemble des enquêtes ménages. La première question vise à mesurer l'état de santé général des personnes. La deuxième évalue l'existence de problèmes de santé de longue durée ou chroniques. La troisième cherche à capter les limitations dans les activités quotidiennes (celles « que les gens font habituellement »). La quatrième porte sur la reconnaissance administrative de handicap, et permet de cerner plus spécifiquement la population ayant obtenu une telle reconnaissance administrative.

Cette population, présentant généralement de graves problèmes de santé, rencontre des difficultés importantes d'insertion sur le marché du travail. Il s'agit d'une population particulièrement fragile et ciblée par les politiques publiques. Il est donc utile de suivre annuellement sa position sur le marché du travail. Si cette dernière question du module « Santé » permet de suivre la population bénéficiant d'une reconnaissance de handicap, elle ne permet pas de distinguer avec précision la population bénéficiaire de l'OETH. Les reconnaissances administratives de handicap peuvent, en effet, inclure celles qui ne donnent pas droit au bénéfice de l'OETH comme la prestation de compensation du handicap (PCH) et la prise en charge à 100 % par la sécurité sociale. Le module « Santé » de l'enquête Emploi ne permet pas de distinguer le type de la reconnaissance administrative. L'écart entre le nombre des personnes déclarant détenir une reconnaissance administrative de handicap et celui des personnes bénéficiaires de l'OETH est estimé à près de 200 000 personnes, selon le module complémentaire de l'enquête Emploi 2011 [1].

En 2014, selon les données administratives de l'OETH, 400 400 travailleurs handicapés ont été employés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de 20 salariés ou plus des secteurs privé et public à caractère industriel et commercial (Epic) [2]. Selon l'enquête, on peut estimer à 436 000 le nombre des personnes déclarant une reconnaissance administrative sur le champ des établissements du secteur privé ayant 20 salariés ou plus. Les deux estimations sont donc très proches. Les écarts s'expliquent principalement par des différences de champs. Ainsi, le nombre de salariés reconnus handicapés déterminé à partir de l'enquête peut être surestimé. D'une part, les personnes déclarant avoir une reconnaissance administrative de leur handicap peuvent être non bénéficiaires de l'OETH, si leur reconnaissance ne fait pas partie de la liste des reconnaissances ouvrant droit à l'OETH. D'autre part, et contrairement à l'enquête Emploi, les travailleurs handicapés des établissements bénéficiant de délais de mise en conformité, car étant nouvellement créés ou n'ayant dépassé que récemment le seuil des 20 salariés, ne sont pas pris en compte dans les déclarations administratives de l'OETH.

## 31 % des travailleurs reconnus handicapés en emploi sont des ouvriers

En 2015, 938 000 personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap occupent un emploi, dont 477 000 hommes et 461 000 femmes. Elles sont plus âgées en moyenne que l'ensemble des personnes en emploi (tableau 3). 77 % des personnes reconnues handicapées en emploi sont âgées de 40 ans ou plus, contre 58 % pour l'ensemble des 15-64 ans en emploi.

Le niveau de diplôme atteint par les personnes en emploi bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap est inférieur à celui de l'ensemble des personnes en emploi. Seulement 21 % des personnes reconnues handicapées sont titulaires d'un diplôme du supérieur, soit une part presque deux fois moins élevée que la moyenne. La population en situation de handicap et en emploi est également moins diplômée que la population totale mais l'écart est un peu plus faible.

Les personnes handicapées qui travaillent occupent plus souvent des postes d'employés (près de 35 % contre 28 % pour l'ensemble de la population en emploi de 15 à 64 ans, tableau 4). Les personnes reconnues handicapées exercent également plus souvent des emplois d'ouvrier (31 % contre 20 %).

Les ouvriers non qualifiés bénéficiant d'une reconnaissance administrative représentent 12 % de l'ensemble des travailleurs reconnus handicapés en emploi, soit le double de la part des ouvriers non qualifiés dans l'ensemble de la population en emploi. *A contrario*, les travailleurs handicapés sont nettement moins présents parmi les cadres et les professions intellectuelles et artistiques (8 % contre 17 %).

Les personnes handicapées ont, dès leur enfance, un accès plus difficile aux études et, en particulier, à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, certaines personnes handicapées ont aussi obtenu leur reconnaissance à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, risques auxquels sont davantage soumis les ouvriers.

Les personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap sont moins présentes dans le secteur du « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (tableau 4). Elles sont sous-représentées dans les sous-secteurs du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« hébergement et restauration ». Elles travaillent plus souvent dans le secteur de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale », en particulier dans le sous-secteur « santé humaine et action sociale » qui emploie près de 21 % des travailleurs reconnus handicapés, contre 13 % pour l'ensemble des personnes en emploi (3).

## Un tiers des travailleurs handicapés ayant une reconnaissance sont à temps partiel...

Lorsqu'elles travaillent, les personnes handicapées sont plus souvent que l'ensemble de la population en CDI (80 % contre 76 %, tableau 5), et un peu moins souvent non salariées.

**Tableau 2**  
Probabilités d'être en emploi en 2015 selon les caractéristiques et le handicap des personnes en âge de travailler

Odds ratio	Probabilité d'être en emploi (1)
<b>A une reconnaissance administrative du handicap</b>	
Oui .....	0,28 ***
Non .....	Réf.
<b>Est en situation de handicap sans bénéficier d'une reconnaissance administrative</b>	
Oui .....	0,59 ***
Non .....	Réf.
<b>Sexe</b>	
Hommes.....	1,45 ***
Femmes.....	Réf.
<b>Tranches d'âge</b>	
Moins de 25 ans.....	0,12 ***
25 à 39 ans.....	Réf.
40 à 49 ans.....	1,67 ***
50 ans ou plus.....	0,66 ***
<b>Diplôme</b>	
BEPC ou sans diplôme.....	0,48 ***
CAP, BEP.....	Réf.
Bac ou brevet professionnel.....	1,19 ***
Bac+ 2 ou supérieur.....	2,00 ***
<b>Type de ménage</b>	
Ménages d'une seule personne.....	1,17 ***
Familles monoparentales.....	1,03 ***
Couples sans enfant.....	Réf.
Couples avec enfant(s).....	1,39 ***
Ménages complexes de plus d'une personne.....	1,01 ***
<b>Taille du lieu d'habitation</b>	
Commune rurale.....	1,05 ***
Agglomération de moins de 20 000 habitants.....	0,88 ***
Agglomération de 20 000 à moins de 200 000 habitants.....	0,80 ***
Agglomération de 200 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne).....	0,79 ***
Agglomération parisienne.....	Réf.
<b>Habitat en zone urbaine sensible</b>	
Hors ZUS.....	Réf.
En ZUS.....	0,64 ***
<b>Origine géographique</b>	
Français (natifs de natifs).....	Réf.
Descendants d'immigré(s).....	0,82 ***
Immigrés (nés étrangers à l'étranger).....	0,60 ***

\*\*\* Significatifs au seuil de 1 %, \*\* significatifs au seuil de 5 % et \* significatifs au seuil de 10 %.

(1) Un modèle logistique a été estimé afin d'isoler l'effet propre du fait d'être une personne bénéficiaire d'une reconnaissance administrative de handicap et du fait d'être une personne en situation de handicap, sans bénéficier d'une reconnaissance de handicap.

L'*odds-ratio* (ou rapport des chances) est défini par rapport à la situation de référence (Réf.) et indique la probabilité supplémentaire, pour une personne, d'être en emploi relativement à ne pas l'être. Les variables de contrôle utilisées sont le sexe, l'âge, le diplôme, le type de ménage, le lieu d'habitation, l'origine géographique, une indicatrice pour préciser si ce lieu est situé en zone urbaine sensible (ZUS), le fait d'être bénéficiaire d'une reconnaissance administrative du handicap et le fait d'être en situation de handicap sans bénéficier d'une reconnaissance de handicap.

Lecture : avoir une reconnaissance administrative de handicap réduit de 72 % la probabilité d'être en emploi relativement à ne pas l'être (1-0,28), donc de 3,6 fois (1/0,28). Être une personne en situation de handicap, sans avoir une reconnaissance de handicap réduit de 41 % la probabilité d'être en emploi relativement à ne pas l'être (1-0,59), donc de 1,7 fois (1/0,59).

Champ : population âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; calculs Dares.

**Tableau 3**  
Sexe, âge et diplôme des personnes handicapées en emploi en 2015

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (milliers) .....</b>	<b>938</b>	<b>2 569</b>	<b>26 034</b>
<b>Sexe.....</b>			
Hommes.....	51	48	52
Femmes.....	49	52	48
<b>Tranches d'âge</b>			
Moins de 25 ans.....	3	3	7
25 à 39 ans.....	20	22	35
40 à 49 ans.....	31	29	28
50 ans ou plus.....	46	46	30
<b>Diplôme</b>			
BEPC ou sans diplôme.....	29	25	16
CAP, BEP.....	33	31	25
Bac ou brevet professionnel.....	17	18	20
Bac+ 2 ou supérieur.....	21	26	39

Champ : population en emploi âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

(3) Le sous-secteur « santé humaine et action sociale » inclut les associations spécialisées dans l'action sociale hors hébergement, dont des entreprises adaptées qui emploient par définition une proportion importante de bénéficiaires [3].

**Tableau 4**  
**Catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité des personnes handicapées en emploi en 2015**

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (en milliers)</b> .....	<b>938</b>	<b>2 569</b>	<b>26 034</b>
<b>Catégories socioprofessionnelles</b>			
Agriculteurs exploitants.....	2	2	2
Artisans .....	2	3	3
Commerçants et Chefs d'entreprise.....	2	3	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures.....	8	10	17
<i>Dont : professions libérales, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques.....</i>	4	5	7
<i>cadres d'entreprise.....</i>	4	5	10
Professions intermédiaires.....	19	22	26
<i>Dont : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés.....</i>	9	10	12
<i>professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.....</i>	4	5	7
<i>techniciens, Contremaîtres, agents de maîtrise.....</i>	6	6	7
Employés .....	35	34	28
<i>Dont : employés de la fonction publique.....</i>	17	15	11
<i>employés administratifs d'entreprise.....</i>	8	6	6
<i>employés de commerce.....</i>	4	4	4
<i>personnels des services directs aux particuliers.....</i>	6	8	7
Ouvriers .....	31	26	20
<i>Dont : ouvriers qualifiés de type industriel.....</i>	4	5	4
<i>ouvriers qualifiés de type artisanal.....</i>	7	6	5
<i>chauffeurs.....</i>	4	3	3
<i>ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport.....</i>	3	2	2
<i>ouvriers non qualifiés de type industriel.....</i>	7	5	3
<i>ouvriers non qualifiés de type artisanal.....</i>	5	4	3
<i>ouvriers agricoles.....</i>	1	1	1
<b>Secteurs d'activité</b>			
Agriculture.....	3	3	3
Industrie .....	13	13	13
Construction.....	4	6	6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration .....	19	20	22
Information et communication.....	1	2	3
Activités financières et d'assurance et activités immobilières.....	4	4	5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien .....	9	9	11
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	40	37	31
Autres activités de services.....	5	5	5

Champ : population en emploi âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

**Tableau 5**  
**Nature de l'emploi, durée du travail et ancienneté dans l'emploi des personnes handicapées en 2015**

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs</b> .....	<b>938</b>	<b>2 568</b>	<b>26 034</b>
<b>Nature de l'emploi</b>			
Non salarié.....	8	10	11
CDI ou titulaire de la fonction publique.....	80	80	76
CDD.....	10	8	9
Apprentissage, stage rémunéré, intérim, contrats aidés.....	2	2	3
<b>Durée du travail</b>			
Temps complet .....	68	72	81
Temps partiel.....	32	28	19
<i>Moins d'un mi-temps.....</i>	22	23	22
<i>Mi-temps (50 %).....</i>	26	21	16
<i>Entre 50 et 80 %.....</i>	30	30	29
<i>80 %.....</i>	13	18	22
<i>Plus de 80%.....</i>	8	8	10
Non renseignée.....	1	1	1
<b>Ancienneté dans l'emploi</b>			
Moins 1 an.....	10	8	11
De 1 an à moins de 5 ans.....	18	18	23
De 5 ans à moins de 10 ans.....	15	15	17
10 ans ou plus.....	54	55	45
Non renseignée.....	4	3	4

Champ : population en emploi âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues), France entière.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

Elles ont ainsi plus souvent une ancienneté longue dans l'emploi, de 10 ans ou plus (54 % contre 45 % en moyenne).

Le travail à temps partiel est cependant nettement plus fréquent parmi les personnes reconnues handicapées (32 % contre 19 % de l'ensemble des personnes en emploi). Le travail à temps partiel est également plus fréquent parmi la population en situation de handicap avec un écart un peu moins marqué (tableau 5).

Lorsqu'elles travaillent à temps partiel, près de la moitié des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative travaillent à un mi-temps ou moins, contre 38 % de l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel. Ils sont seulement 21 % à travailler au moins à 80 % (contre 32 % de l'ensemble).

### ... et près d'un travailleur reconnu handicapé sur 10 est en sous-emploi

En 2015, près de 90 026 travailleurs reconnus handicapés, soit près de 9,6 % de ceux en emploi, sont en situation de sous-emploi au sens du BIT (4) (contre 7,2 % pour l'ensemble, tableau 6). Ce sous-emploi renvoie essentiellement à des personnes à temps partiel souhaitant travailler plus, le chômage partiel ou technique ne représentant que 0,4 % des personnes reconnues handicapées en emploi, une proportion proche de celle de l'ensemble de la population en emploi.

Comme pour l'ensemble de la population, le sous-emploi des personnes handicapées est plus fréquent chez les femmes que les hommes. La part du sous-emploi est moins élevée pour les personnes reconnues handicapées de moins de 25 ans (8,6 %, contre 13,4 % pour l'ensemble). Le sous-emploi touche plus souvent les personnes reconnues handicapées âgées de 40 à 49 ans.

**Tableau 6**  
Part du sous-emploi dans l'emploi total des travailleurs handicapés en 2015

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Part du sous-emploi</b> .....	<b>9,6</b>	<b>8,9</b>	<b>7,2</b>
<b>Type de sous-emploi</b>			
À temps partiel, souhaitant travailler plus, disponible pour le faire et recherchant un emploi .....	2,8	2,2	1,7
À temps partiel, souhaitant travailler plus, disponible mais ne recherchant pas un nouvel emploi .....	6,4	6,3	5,2
Chômage technique ou partiel.....	0,4	0,4	0,3
<b>Sexe</b>			
Hommes .....	5,9	4,9	4,0
Femmes .....	13,4	12,5	10,5
<b>Âge</b>			
Moins de 25 ans.....	8,6	14,4	13,4
De 25 à 39 ans.....	9,2	10,0	7,4
De 40 à 49 ans.....	10,9	8,9	6,7
50 ans ou plus.....	8,9	8,0	6,0

Champ : population en emploi âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

### La part de travailleurs reconnus handicapés est la même dans le secteur privé et dans la fonction publique

Les salariés reconnus handicapés sont légèrement surreprésentés dans les établissements privés par rapport à ceux des établissements publics (tableau 7). Ainsi, en 2015, parmi les 938 000 personnes en emploi reconnues handicapées, 70 % sont salariées d'établissements du secteur privé et 22 % du secteur public (contre respectivement 68 % et 21 % pour l'ensemble de la population). Au-delà des effets de composition par sexe et diplôme, à caractéristiques identiques, le fait d'être bénéficiaire d'une reconnaissance administrative

**Tableau 7**  
L'emploi des personnes handicapées selon le statut de l'employeur en 2015

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative			Population en situation de handicap			Ensemble de la population		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Effectifs (milliers)</b> .....	<b>477</b>	<b>461</b>	<b>938</b>	<b>1 236</b>	<b>1 333</b>	<b>2 569</b>	<b>13 435</b>	<b>12 598</b>	<b>26 034</b>
<b>Statut dans l'emploi</b>									
Établissements privés .....	73	67	70	70	66	68	71	65	68
Établissements de la fonction publique .....	15	28	22	15	28	22	15	27	21
Indépendants .....	11	5	8	14	6	10	14	8	11
<b>Part des personnes handicapées parmi les personnes en emploi</b>									
Établissements privés .....	3,7	3,8	3,7	9,1	10,7	9,9			
Établissements de la fonction publique .....	3,7	3,8	3,7	9,5	11	10,4			
Indépendants .....	2,8	2,2	2,6	9,2	8,1	8,8			
<b>Total</b> .....	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	<b>9,2</b>	<b>10,6</b>	<b>9,9</b>			

Champ : population en emploi âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

(4) Le sous-emploi au sens du BIT correspond aux personnes travaillant à temps partiel et souhaitant travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

de handicap réduit de 13 % la probabilité d'être salarié du secteur public plutôt que salarié du secteur privé (5). Une explication possible est que la reconnaissance officielle de handicap est davantage demandée aux personnes employées dans le privé. Dans la fonction publique, l'emploi étant plus sûr, la reconnaissance de handicap est moins nécessaire (6).

Par ailleurs, la part des personnes reconnues handicapées parmi les personnes en emploi dans les établissements privés est identique à celle des personnes reconnues handicapées parmi les personnes en emploi dans les établissements publics (3,7 %). Celle des personnes en situation de handicap est plus élevée pour le secteur public (10,4 % contre 9,9 % pour le privé).

## Un risque de chômage deux fois plus élevé que pour les personnes non handicapées

Le taux de chômage au sens du BIT des personnes disposant d'une reconnaissance administrative d'un handicap est de 19 % en 2015, contre 10 % pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans (tableau 1).

Le taux de chômage est particulièrement élevé pour les 50-64 ans (18 % chez les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap et 13 % chez celles en situation de handicap contre 7 % en moyenne). L'écart avec la population totale est également prononcé pour les plus de 40-49 ans. Le taux de chômage des personnes disposant d'une reconnaissance officielle d'un handicap ou en situation de handicap est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, alors que cet écart est peu marqué pour l'ensemble de la population.

« Toutes choses égales par ailleurs », la probabilité d'être au chômage plutôt qu'en emploi est 2,05 fois plus élevée pour les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative de handicap et 1,37 fois plus élevée pour les personnes en situation de handicap hors reconnaissance administrative, par rapport aux personnes non handicapées (tableau 8). De plus, parmi les chômeurs, la probabilité d'être au chômage depuis au moins un an est 1,6 fois plus élevée pour les personnes reconnues handicapées et 1,5 fois plus élevée pour les personnes en situation de handicap.

(5) Résultat issu d'une régression logistique estimant la probabilité supplémentaire d'être salarié du secteur public plutôt que salarié du secteur privé, pour les salariés reconnus handicapés, à caractéristiques identiques. Les caractéristiques introduites sont le sexe, l'âge, le diplôme, le type de ménage, le lieu d'habitation, l'origine géographique, une variable indicatrice pour préciser si ce lieu est situé en zone urbaine sensible (ZUS), la catégorie socio-professionnelle et le fait d'être bénéficiaire d'une reconnaissance administrative (ces résultats ne sont pas présentés en détail ici).

(6) Cette hypothèse est vérifiée par les résultats d'une régression logistique estimant la probabilité supplémentaire d'être salarié du secteur public plutôt que salarié du secteur privé, pour les salariés en situation de handicap, à caractéristiques identiques, qui montre que le fait d'être en situation de handicap n'a pas d'impact significatif sur le statut du salarié.

**Tableau 8**  
Risque de chômage en 2015 selon les caractéristiques des actifs et le handicap

Odds-ratio	Risque d'être au chômage pour la population active	Risque d'être au chômage de longue durée pour la population au chômage
	Modèle 1	Modèle 2
<b>À une reconnaissance administrative du handicap</b>		
Oui .....	2,05 ***	1,60 ***
Non .....	Réf.	Réf.
<b>Est en situation de handicap sans bénéficiaire d'une reconnaissance administrative</b>		
Oui .....	1,37 ***	1,48 ***
Non .....	Réf.	Réf.
<b>Sexe</b>		
Hommes.....	1,11 ***	1,04
Femmes.....	Réf.	Réf.
<b>Tranches d'âge</b>		
Moins de 25 ans .....	1,08 ***	0,4 ***
De 25 à 39 ans .....	Réf.	Réf.
De 40 à 49 ans .....	0,67 ***	1,46 ***
50 ans ou plus.....	0,56 ***	2,27 ***
<b>Diplôme</b>		
Bac+ 2 ou supérieur .....	0,68 ***	0,67 ***
Bac ou brevet professionnel.....	0,79	0,81 ***
CAP, BEP.....	Réf.	Réf.
BEPC ou sans diplôme.....	1,2 ***	1,23 ***
<b>Type de ménage</b>		
Ménages d'une seule personne .....	1,51 ***	1,34 *
Familles monoparentales.....	1,89 ***	1,59 ***
Couples sans enfant.....	Réf. Réf.	
Couples avec enfant(s).....	0,99 ***	1,11 ***
Ménages complexes de plus d'une personne.....	1,57 ***	1,3
<b>Taille du lieu d'habitation</b>		
Commune rurale .....	0,88 ***	0,79 ***
Agglomération de moins de 20 000 habitants.....	1,2 ***	0,847 *
Agglomération de 20 000 à moins de 200 000 habitants....	1,25 ***	1,011 ***
Agglomération de 200 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne) .....	1,33 ***	0,9
Agglomération parisienne .....	Réf.	Réf.
<b>Habitat en zone urbaine sensible</b>		
Hors ZUS .....	Réf.	Réf.
En ZUS.....	1,63 ***	1,32 ***
<b>Origine géographique</b>		
Français (natifs de natifs).....	Réf. Réf.	
Descendants d'immigré(s).....	1,30 **	0,97
Immigrés (nés étrangers à l'étranger) .....	1,95 ***	1,03
<b>Catégories socioprofessionnelles</b>		
Agriculteurs exploitants .....	0,10 ***	0,71
Artisans .....	0,76 ***	0,92
Commerçants, Chefs d'entreprise et professions libérales..	0,8	0,86
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques.....	0,71 ***	0,82
Cadres d'entreprise .....	Réf.	Réf.
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés .....	0,75 ***	0,8
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises .....	1,71 ***	0,93
Techniciens, Contremaîtres, agents de maîtrise.....	1,09	0,91
Employés de la fonction publique .....	1,04 *	0,92
Employés administratifs d'entreprise et employés de commerce.....	2,16 ***	1,06 ***
Personnels des services directs aux particuliers.....	1,86 ***	0,84
Ouvriers qualifiés .....	1,69 ***	0,93
Ouvriers non qualifiés.....	2,75 ***	1,12 ***
Ouvriers agricoles.....	3,25 ***	0,58 ***

\*\*\* Significatifs au seuil de 1 %, \*\* significatifs au seuil de 5 % et \* significatifs au seuil de 10 %.

(1) Les modèles logistiques 1 et 2 ont été estimés afin d'isoler l'effet propre du fait d'être une personne active bénéficiaire d'une reconnaissance administrative de handicap et du fait d'être une personne en situation de handicap, sans bénéficier d'une reconnaissance de handicap.

L'*odds-ratio* (ou rapport des chances) est défini par rapport à la situation de référence et indique dans le modèle 1 la probabilité supplémentaire, pour une personne active, d'être au chômage relativement à être en emploi (à caractéristiques identiques) et dans le modèle 2 la probabilité supplémentaire, pour une personne au chômage, d'être au chômage depuis au moins un an relativement à être au chômage depuis moins d'un an. Les variables de contrôle utilisées sont le sexe, l'âge, le diplôme, le type de ménage, le lieu d'habitation, l'origine géographique, une indicatrice pour préciser si ce lieu est situé en zone urbaine sensible (ZUS), la catégorie socio-professionnelle et le fait d'être bénéficiaire d'une reconnaissance administrative du handicap ou le fait d'être en situation de handicap sans bénéficier d'une reconnaissance de handicap.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », le risque de chômage est 2,05 fois plus élevé pour les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative de handicap et 1,37 fois pour les personnes en situation de handicap (sans bénéficier d'une reconnaissance de handicap) par rapport aux personnes actives non handicapées. Une fois au chômage, le risque d'être au chômage depuis au moins un an est 1,60 fois plus élevé pour les personnes reconnues handicapées et 1,48 fois plus élevé pour les personnes en situation de handicap.

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues), France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; calculs Dares.

## Un chômage élevé et plus souvent de longue durée

En 2015, 214 000 personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap sont au chômage au sens du BIT (tableau 9). La population au chômage bénéficiant d'une reconnaissance administrative est plus masculine et nettement moins diplômée que celle en emploi (tableau 3).

Avant d'être au chômage, 39 % des personnes handicapées bénéficiant d'une reconnaissance et 37 % de celles en situation de handicap occupaient un poste d'ouvrier, contre 32 % dans l'ensemble de la population.

64 % des personnes au chômage et ayant une reconnaissance administrative de handicap déclarent avoir perdu leur travail pour une raison autre que la fin d'un contrat à durée déterminée contre 49 % pour l'ensemble des personnes au chômage (tableau 10). C'est notamment le cas parce que les personnes reconnues handicapées, plus âgées que la moyenne, sont plus souvent employées en contrat à durée indéterminée. 29 % de celles déclarant une raison autre qu'une fin de CDD ont perdu leur travail à la suite d'une rupture de contrat pour maladie ou invalidité (22 % pour les personnes en situation de handicap, contre seulement 6 % en moyenne) et 22 % à la suite d'un licenciement (autre qu'un licenciement économique) contre 19 % pour l'ensemble de la population.

La part des chômeurs de longue durée, définis comme ceux qui sont au chômage au sens du BIT et en recherche d'emploi depuis au moins un an, est nettement plus élevée pour les personnes handicapées ayant une reconnaissance de handicap (63 % contre 45 % pour l'ensemble des chômeurs de 15 à 64 ans). L'ancienneté dans le chômage est même supérieure ou égale à 3 ans pour 28 % de la population dont le handicap est reconnu administrativement, contre 14 % pour l'ensemble des chômeurs.

## Une faible participation au marché du travail

En 2015, 57 % des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap sont inactives au sens du BIT, soit 1 514 000 personnes (tableau 11). La population handicapée inactive est plus masculine que l'ensemble de la population inactive des 15-64 ans. Elle est nettement plus âgée et moins diplômée. La part des personnes inactives reconnues handicapées déclarant ne pas souhaiter travailler (87 %) est proche de celle de l'ensemble de la population inactive (88 %). Néanmoins, les raisons de l'inactivité sont sensiblement différentes : si 39 % de l'ensemble des personnes inactives sont actuellement en train de suivre des études (ou d'effectuer des stages non rémunérés), ce pourcentage est proche de 5 % parmi les personnes inactives handicapées. 62 % de celles-ci et 42 % de celles en situation de handicap déclarent

**Tableau 9**  
Caractéristiques individuelles et socioprofessionnelles des personnes handicapées au chômage en 2015

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (milliers)</b> .....	<b>214</b>	<b>457</b>	<b>3 039</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	56	55	54
Femmes.....	44	45	46
<b>Tranches d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	5	9	21
De 25 à 39 ans .....	21	26	39
De 40 à 49 ans .....	28	27	20
50 ans ou plus.....	46	39	20
<b>Diplôme</b>			
BEPC ou sans diplôme.....	35	35	31
CAP, BEP.....	33	33	26
Bac ou brevet professionnel.....	18	18	21
Bac+ 2 ou supérieur .....	14	14	22
<b>Catégories socioprofessionnelles</b>			
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises.....	2	3	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures .....	3	4	6
Professions intermédiaires.....	14	13	14
Employés.....	32	31	28
Ouvriers .....	39	37	32
Non renseigné .....	10	12	17

Champ : population au chômage âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

**Tableau 10**  
Circonstance de la perte du dernier emploi des chômeurs et ancienneté dans le chômage en 2015

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Circonstance de la perte du dernier emploi des chômeurs</b>			
<b>Fin d'emploi à durée déterminée</b> .....	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>51</b>
<b>Autre</b> .....	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>49</b>
<i>Dont : préretraite, retraite ou retrait des affaires souhaité</i> .....	3	2	1
<i>démission</i> .....	11	11	14
<i>rupture du contrat pour maladie ou invalidité</i> .....	29	22	6
<i>licenciement économique</i> .....	19	19	24
<i>autre licenciement</i> .....	22	22	19
<i>rupture conventionnelle du contrat de travail</i> .....	8	12	20
<i>cession de l'entreprise, faillite ou dépôt de bilan</i> .....	2	5	6
<i>autres cas</i> .....	6	7	7
<i>non renseigné</i> .....	1	2	3
<b>Ancienneté dans le chômage</b>			
Moins de 6 mois .....	22	25	37
6 mois à moins de 1 an .....	14	14	18
1 an à moins de 2 ans .....	20	21	20
2 ans à moins de 3 ans.....	15	15	11
3 ans ou plus.....	28	25	14

Champ : population au chômage âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, Enquête Emploi 2015 ; calculs Dares.

être inactives pour cause d'invalidité. Parmi les inactifs au sens du BIT, mais à la frontière entre chômage et inactivité, seulement 197 000 personnes reconnues handicapées souhaitent avoir un emploi. Elles appartiennent au halo autour du chômage (7) et représentent 13 % des personnes reconnues handicapées, contre 12 % pour l'ensemble des personnes en âge de travailler (tableau 12). Parmi eux, plus de la moitié sont des hommes (53 %, contre 44 % pour l'ensemble, tableau 12) et près des trois quarts sont âgés de 40 ans ou plus (73 %, contre 44 % pour l'ensemble). La très grande majorité des personnes reconnues handicapées appartenant au halo autour du chômage souhaitent travailler mais ne recherchent pas activement un emploi (89 %, contre 79 % pour l'ensemble des 15 à 64 ans). Parmi elles, les « découragées », disponibles, se retrouvent plus fréquemment chez les personnes reconnues handicapées et, dans une moindre mesure, chez les personnes en situation de handicap, que dans l'ensemble (52 % et 49 % contre 48 %). Les personnes handicapées ne cherchant pas activement et non disponibles (notamment à cause de problèmes de santé) sont également plus représentées que pour l'ensemble de la population du halo (37 % contre 31 %).

Les personnes handicapées inactives ont beaucoup plus souvent que les autres déjà travaillé (79 % contre 54 %, tableau 13). Cependant, ce résultat est principalement dû au fait que la population reconnue handicapée est plus âgée. Au contraire, à caractéristiques égales, notamment d'âge, avoir

**Tableau 11**  
**Inactivité des personnes handicapées en 2015**

En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (milliers)</b> .....	<b>1 514</b>	<b>2 676</b>	<b>11 485</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	50	45	42
Femmes.....	50	55	58
<b>Tranches d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	7	9	40
De 25 à 39 ans .....	11	11	14
De 40 à 49 ans .....	19	17	8
50 ans ou plus.....	63	64	37
<b>Diplôme</b>			
Bac+ 2 ou supérieur .....	8	9	14
Bac ou brevet professionnel.....	11	11	21
CAP, BEP.....	28	27	18
BEPC ou sans diplôme.....	54	52	47
<b>Situation principale actuelle</b>			
Études ou stage non rémunéré.....	4	6	39
Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi).....	9	12	11
Retraite ou préretraite .....	15	21	20
Au foyer.....	4	10	14
Inactif pour cause d'invalidité.....	62	42	10
Autre situation .....	6	9	7
<b>Souhait de travailler.....</b>			
Oui .....	13	14	12
Non .....	87	86	88

Champ : population inactives âgées de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

## Encadré 2 - Deux définitions pour décrire la population handicapée

La population handicapée peut être cernée de plusieurs manières et, selon l'angle retenu, la mesure de leur situation sur le marché du travail sera différente. À des fins d'analyse, deux définitions de la population handicapée ont été retenues dans cette publication.

- La première s'appuie sur le critère de la reconnaissance administrative de handicap ouvrant potentiellement droit au bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). En effet, depuis la loi du 10 juillet 1987, renforcée par celle du 11 février 2005, une OETH s'applique aux établissements d'au moins 20 salariés des secteurs privé et public, à hauteur de 6 % de leurs effectifs. Ainsi, le handicap peut faire l'objet d'une reconnaissance validée par différents organismes et donner droit à des aides financières ou des cartes prioritaires.

Les types de reconnaissance ouvrant droit à l'OETH sont :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
  - la pension d'invalidité (PI) ;
  - les reconnaissances accordées suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (AT-MP) ;
  - les mutilés de guerre et assimilés ;
- et depuis la loi de 2005,
- la carte d'invalidité (CI) dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % ;
  - et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

- La seconde définition est beaucoup plus large. Elle repose sur la loi de 2005 et tient compte de l'interaction entre l'individu et son environnement. Elle couvre à la fois les personnes dont le handicap est reconnu administrativement au sens de la première définition et celles dont le handicap n'est pas reconnu administrativement mais qui déclarent un problème de santé durable accompagné de difficultés dans les tâches quotidiennes.

Selon la gravité de leur problème de santé et des incapacités induites, selon leur niveau de qualification et en fonction de l'état du marché du travail, ces personnes peuvent ou non demander une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



une reconnaissance de handicap diminue de 1,4 fois la probabilité d'avoir déjà occupé un emploi.

Lorsque dans leur vie, les personnes handicapées inactives ont déjà occupé un emploi, elles évoquent souvent, comme les chômeurs handicapés, la rupture du contrat pour maladie ou invalidité comme raison principale de la perte de leur dernier emploi : 36 % pour les personnes ayant une reconnaissance de handicap, 26 % pour les personnes en situation de handicap et 11 % pour l'ensemble des inactifs ayant déjà occupé un emploi.

Près des trois quarts des personnes handicapées inactives et ayant déjà occupé un emploi le sont au moins depuis 3 ans. C'est beaucoup plus que les autres, mais là encore la structure par âge joue.

Les personnes handicapées sont plus éloignées du marché du travail que les personnes non handicapées et sont en majorité inactives. Quand elles sont actives, elles rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi et à le conserver. Elles ont aussi tendance à connaître des périodes de chômage plus longues. Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » montrent que ces constats sont bien liés à la situation d'être handicapé, même s'ils sont accentués par les caractéristiques spécifiques de la population handicapée.

**Meriam Barhouni (DARES).**

### Pour en savoir plus

- [1] Amrous N., Barhouni M., Biauxque V. (2013), « L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011 », *Dares Analyses* n° 066, octobre
- [2] Chabanon (2016), « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2014. Un taux d'emploi direct en légère hausse », *Dares Résultats* n° 066, novembre.
- [3] M. Barhouni, L. Chabanon (2015), « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse.Stat'* n° 17, Dares, novembre.
- [4] L. Chabanon (2016), « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Comment les établissements s'en acquittent-ils ? », *Dares Analyses* n° 064, novembre.

**Tableau 12**

**Halo autour du chômage selon les caractéristiques des personnes handicapées en 2015** En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (milliers)</b> .....	<b>197</b>	<b>387</b>	<b>1 527</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes.....	53	48	44
Femmes.....	47	52	56
<b>Tranches d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	5	6	20
De 25 à 39 ans .....	23	25	37
De 40 à 49 ans .....	32	29	20
50 ans ou plus.....	41	40	24
<b>Catégorie de halo</b>			
Recherchant un emploi, mais non disponible	12	14	21
Ne cherchant pas d'emploi, souhaitant travailler et disponible.....	52	49	48
Ne cherchant pas d'emploi, souhaitant travailler et non disponible.....	37	36	31

Champ : population inactive âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

**Tableau 13**

**Circonstance de la perte du dernier emploi et ancienneté dans l'inactivité en 2015** En %

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
<b>Effectifs (milliers)</b> .....	<b>1 514</b>	<b>2 676</b>	<b>11 485</b>
<b>Personnes n'ayant jamais travaillé</b> .....	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>46</b>
<b>Personnes ayant déjà travaillé</b> .....	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>54</b>
<b>Circonstance de la perte du dernier emploi des inactifs ayant déjà travaillé ...</b>			
Fin d'emploi à durée déterminée .....	17	18	21
Prétraite, retraite ou retrait des affaires souhaité.....	8	15	28
Démission .....	7	8	11
Rupture du contrat pour maladie ou invalidité .....	36	26	11
Licenciement économique.....	5	6	6
Autre licenciement.....	9	8	5
Rupture conventionnelle du contrat de travail.....	2	2	4
Cession de l'entreprise, faillite ou dépôt de bilan .....	3	3	3
Autres cas .....	7	6	5
Non renseigné .....	5	7	6
<b>Ancienneté dans l'inactivité pour les personnes ayant déjà travaillé</b>			
Moins d' 1 an.....	5	8	17
1 an à moins de 2 ans .....	8	11	14
2 ans à moins de 3 ans.....	9	10	12
3 ans ou plus.....	79	71	57

Champ : population inactive âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) ; France entière.

Source : Insee, enquête Emploi 2015 ; traitement Dares.

### Encadré 3 - Les indicateurs du marché du travail au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

La **population active** regroupe la population active occupée (les personnes en emploi) et les chômeurs au sens du BIT. Elle comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus.

La **population active occupée** (en emploi) regroupe les personnes ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée dite « de référence », qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle inclut également les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes.

La **population au chômage** comprend les personnes qui sont sans emploi, sans avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée, qui sont disponibles pour prendre un emploi dans les 15 jours et cherchant activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou qui en ont trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

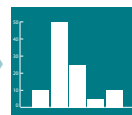
La **population inactive** regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre des personnes ayant un emploi (actifs occupés) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actif (actifs occupés et chômeurs).

Données des graphiques et tableaux  
accessibles au format excel



#### DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.